

## Procès-verbal

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Macamic tenue le 26 octobre 2022, à 18 h 30, à la salle du conseil de la Ville de Macamic, à laquelle étaient présents la mairesse, Lina Lafrenière, les conseillères et les conseillers suivants : Cindy Boucher, Manon Morin, Laurie Soulard, Josée Deslongchamps, Ghislain Brunet et Abel Mandeville.

Était également présente, la directrice générale et greffière-trésorière, Evelyne Bruneau.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse Lina Lafrenière ouvre la séance à 18 h 30.

### 2. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Un avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi sur les cités et villes, article 323, à tous les membres du conseil de la Ville de Macamic.

2022-10-255.1

### 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par la mairesse, Lina Lafrenière, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Constatation de l'avis de convocation;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Absence d'un (e) ministre issu de la région de l'Abitibi Témiscamingue au sein du conseil des ministres;
5. Période de questions;
6. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

2022-10-256

### 4. ABSENCE D'UN (E) MINISTRE ISSU DE LA RÉGION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE AU SEIN DU CONSEIL DES MINISTRES

**CONSIDÉRANT QUE** le principe de représentativité régionale au sein du conseil des ministres est généralement reconnu et que l'histoire a démontré que les gouvernements qui se sont succédé ont respecté ce principe lorsqu'ils étaient en mesure de le faire ;

**CONSIDÉRANT QUE**, le 3 octobre 2022, les candidat(e)s issu(e)s du groupe parlementaire formant le gouvernement ont été élu(e)s dans les trois circonscriptions – Abitibi-Est, Abitibi-Ouest et Rouyn Noranda-Témiscamingue – de l'Abitibi-Témiscamingue par de fortes majorités ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces personnes ont été élues par la population parce qu'ils sont bien ancrés dans leur milieu et qu'ils ont une connaissance fine des enjeux qui doivent cheminer à Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** le premier ministre du Québec a, lors de la nomination du conseil des ministres, exclu la totalité des représentants de l'Abitibi-Témiscamingue d'un conseil comptant une trentaine de ministres excluant ainsi la région des réflexions et orientations de ce conseil ;

**CONSIDÉRANT QUE** le premier ministre du Québec a également nommé M. Mathieu Lacombe, député de Papineau, ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de la région de l'Outaouais ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'absence d'un(e) ministre régional(e) issu(e) de l'Abitibi-Témiscamingue et le traitement des dossiers par une personne d'une autre région mettent à risque l'efficacité et les mécanismes de traitement des dossiers régionaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** la présence d'un(e) ministre régional(e) issu(e) de l'Abitibi-Témiscamingue au conseil des ministres pourrait permettre de prévenir en amont les politiques/programmes « mur-à-mur » dont la mise en œuvre affecte parfois le développement de la région ;

**CONSIDÉRANT QUE** les réalités uniques et les enjeux majeurs qui concernent l'Abitibi-Témiscamingue justifient amplement la présence d'une personne qui habite le territoire, vit les problématiques et en ressent les conséquences ;

**CONSIDÉRANT QUE** les grands chantiers qui seront entrepris par votre gouvernement sur le plan de la pénurie de main-d'œuvre, de la pénurie de logement et de garderie, de la décentralisation du système de santé et autres ne peuvent se discuter sans la contribution en amont d'un(e) représentant(e) de l'Abitibi-Témiscamingue ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'élection d'un gouvernement majoritaire comptant 90 députés sur un total de 125 devrait permettre aisément le respect de la représentativité régionale, surtout pour une région représentée à 100% par des député(e)s du gouvernement ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette décision d'exclure un(e) représentant(e) de l'Abitibi-Témiscamingue n'est pas respectueuse de la population de l'Abitibi-Témiscamingue et qu'elle génère un fort mécontentement de même qu'une grande inquiétude dans les cinq MRC de la région ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette décision représente le point culminant d'une tendance qui s'opère depuis plusieurs années à l'effet que les gouvernements centralisent les pouvoirs décisionnels de l'Abitibi-Témiscamingue vers d'autres régions du Québec rétrécissant toujours plus le pouvoir relatif de la région dans les organes étatiques ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Coalition avenir Québec a réitéré à maintes reprises être « le gouvernement des régions » ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par le conseiller Abel Mandeville et résolu unanimement :

**QUE :** Soit nommé dans les plus brefs délais un(e) élu(e) issu(e) de l’Abitibi-Témiscamingue au conseil des ministres et que le poste de ministre responsable de la région de l’Abitibi-Témiscamingue puisse être attribué à une personne qui habite le territoire ;

**QUE :** Copie de cette résolution soit transmise à :

M. François Legault, premier ministre du Québec ;  
M. Pierre Dufour, député d’Abitibi-Est ;  
Mme Suzanne Blais, députée d’Abitibi-Ouest ;  
M. Daniel Bernard, député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue

Adoptée à l’unanimité des conseillères et des conseillers.

## **5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune.

**2022-10-257**

## **6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L’ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Abel Mandeville et résolu à l’unanimité de lever la séance. Il est 18 h 35.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Lina Lafrenière  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Joelle Rancourt  
Adjointe à la direction générale  
et greffière-trésorière adjointe

Je, Lina Lafrenière, mairesse de la Ville de Macamic, atteste, conformément à l’article 53 de la Loi sur les cités et villes, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient et que je n’ai pas apposée mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

\_\_\_\_\_  
Lina Lafrenière  
Mairesse